

Viticulteurs : 7 ans de sursis pour l'utilisation du cuivre



© 2018 Les Echos Publishing

Utilisé par les viticulteurs, y compris en agriculture biologique, pour lutter contre le mildiou, le cuivre est sur la sellette depuis quelque temps. En cause, sa toxicité pour les micro-organismes et les vers de terre lorsque sa concentration dans les sols dépasse un certain seuil. Une toxicité qui a déjà poussé certains pays européens comme les Pays-Bas à interdire son utilisation dans l'agriculture. Pour l'Union européenne, la question du renouvellement de son autorisation s'est donc posée et a donné lieu à un vote le 27 novembre dernier.

7 ans de plus

Le vote des experts de l'UE a été favorable au renouvellement de l'autorisation de ce fongicide pour une durée de 7 ans à compter du 31 janvier 2019. En revanche, les quantités maximales utilisables ont été sensiblement réduites. Ainsi, elles ne devront pas dépasser 28 kilos par hectare pour la durée de cette nouvelle homologation, soit 7 ans donc. Le système qui permettait jusqu'à présent d'utiliser 6 kilos de fongicide à base de cuivre par an et par hectare avec lissage laisse ainsi la place à un dispositif qui ne permet plus d'en utiliser que 4 kilos par an et par hectare. Une baisse de

volume qui ne manquera pas d'inquiéter les viticulteurs vivant dans des régions très exposées au mildiou comme le centre et l'est de la France.

© 2018 Les Echos Publishing